

DECISION

N°2024/277/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de coproduction avec la compagnie KonfisKé(e) – 4, rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen pour la préparation, la réalisation et l'exploitation du spectacle « Les milles grues ou le voyage incertain ».

D É C I D E :

Article 1^{er} – Un contrat de coproduction est signé avec la compagnie KonfisKé(e) – 4, rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen pour la préparation, la réalisation et l'exploitation du spectacle « Les milles grues ou le voyage incertain ».

Article 2 – Un apport financier de 10 000 € net de TVA sera versé par le Théâtre du Château. Un premier acompte d'un montant de 5000 € sera effectué à la signature de la convention en décembre 2024. Le solde d'un montant de 5000 € sera versé au cours de l'année 2025.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 17 décembre deux mille vingt-quatre.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

PD /
CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

